



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 26 du 27/06/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025 ;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 10/10/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4480, en Economie et gestion, de la composante IUT ROANNE est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BARBIER	MAGALI	CERTIFIE	H8010
M.	CHARNET	LUDOVIC	CERTIFIE	H1100
Mme	CHAUDEY	MAGALI	PR	CNU 5
M.	DAVAL	HERVÉ	MCF	CNU 6
M.	GOUJON	DANIEL	MCF	CNU 5
Mme	LEFEVRE	EVELYNE	CERTIFIE	H0422
Mme	MOTTET	ANNE MARIE	CERTIFIE	H8010

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 10/10/2024

Président Florent PIGEON

